



Je suis cas contact Covid, que faire ?

Vous avez passé du temps avec une personne **positive à la Covid** ? Vous avez été contacté·e par l'**Assurance Maladie** ? Vous avez reçu une notification « Exposition à risque » de l'application **TousAntiCovid** ?

NOUVEAU

Les personnes vacciné(e)s avec un schéma vaccinal complet (toutes les doses nécessaires) n'ont plus l'obligation de s'isoler après un contact à risque.

Vous êtes cas contact et...

vous n'êtes pas vacciné(e) (schéma vaccinal incomplet)

Voici ce que nous vous conseillons de faire :

1. Vous isoler

Restez isolé·e **au minimum 7 jours** après votre dernier contact à risque.

Si vous ne pouvez pas **télétravailler**, vous pouvez **demander un arrêt de travail** [<https://declare.ameli.fr/isolement/conditions>](https://declare.ameli.fr/isolement/conditions) sans délai de carence, pour pouvoir vous isoler en attendant le résultat du test.

2. Faire un test

Faire un **test antigénique** en pharmacie **immédiatement** (voir la [carte des lieux de test <https://www.sante.fr/cf/centres-depistage-covid.html>](https://www.sante.fr/cf/centres-depistage-covid.html)).

- Si le test est **positif**, restez en **isolement au moins 10 jours** à partir de la date du test.
- Si le test est **négatif**, restez en **isolement**, et **refaites un test 7 jours** après le dernier contact à risque :
 - s'il est **négatif**, vous pourrez lever votre isolement ;
 - s'il est **positif**, restez en isolement au moins 10 jours à partir de la date du test, et surveillez l'apparition de symptômes.

Si votre test est **positif**, les autres membres de votre foyer seront considérés comme **cas contact**, et devront :

- se maintenir en **isolement** eux aussi (les enfants ne doivent pas aller à l'**école**) ;
- faire un **test antigénique immédiatement** (voir la [carte des lieux de test <https://www.sante.fr/cf/centres-depistage-covid.html>](https://www.sante.fr/cf/centres-depistage-covid.html)).

vous êtes vacciné(e) (schéma vaccinal complet)

Voici ce que nous vous conseillons de faire :

1. Faire un test

Faire un **test antigénique** en pharmacie **immédiatement** (voir la [carte des lieux de test](https://www.sante.fr/cf/centres-depistage-covid.html) <<https://www.sante.fr/cf/centres-depistage-covid.html>>).

- Si le test est **positif**, restez en **isolement au moins 10 jours** à partir de la date du test. Pas besoin de faire un test de contrôle pour sortir de l'isolement.
- Si le test est **négatif** :
 - portez le masque à l'intérieur et à l'extérieur, même dans les lieux qui ne l'exigent plus (restaurant, musées...);
 - évitez de rencontrer des personnes vulnérables ou fragiles ;
 - surveillez votre état : température, symptômes...

2. Faire un test de contrôle

Si votre premier test était **négatif**, faire un test de contrôle 7 jours après le dernier contact à risque.

- s'il est **négatif**, vous pourrez retirer le masque dans les lieux où il n'est plus obligatoire et reprendre prudemment votre vie sociale ;
- s'il est **positif**, restez en isolement au moins 10 jours à partir de la date du test, et surveillez l'apparition de symptômes. Il n'est pas nécessaire de faire un test de contrôle pour sortir de l'isolement.

Si votre test est **positif**, les autres membres de votre foyer seront considérés comme **cas contact**, et devront, selon leur situation personnelle (schéma vaccinal complet ou non) :

- se maintenir **en isolement** eux aussi (les enfants ne doivent pas aller à l'école) ;
- faire un **test antigénique immédiatement** (voir la [carte des lieux de test](https://www.sante.fr/cf/centres-depistage-covid.html) <<https://www.sante.fr/cf/centres-depistage-covid.html>>).

L'Assurance maladie peut vous contacter par SMS pour vous informer que vous êtes cas contact ou positif et vous inviter à vous isoler. Les SMS peuvent prendre la forme d'un échange guidé, mais **l'Assurance maladie ne vous demandera pas de partager des informations personnelles telles que : numéro de sécurité sociale, numéro de carte bancaire, mot de passe...** Face à la recrudescence des fraudes, restez vigilants. Pour plus d'information à ce sujet, rendez-vous sur le site de l'Assurance maladie <<https://www.ameli.fr/hauts-de-seine/assure/droits-demarches/principes/attention-appels-courriels-frauduleux>>.

Autres pages populaires



Pass sanitaire, QR code et voyages,
que faut-il savoir ?



Je souhaite me faire vacciner, que
faut-il savoir ?



Conseils pour les mineurs



Je suis vacciné(e), que faut-il
savoir ?



Les tests de dépistage ?



Je vis avec une personne positive à
la Covid, que dois-je faire ?